N°383 du 26 Mai 2016 / Prix : 250 F CFA / 9ème année

CHRONIQUE de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité

FAIT DIVERS

UNE FIN MALHEUREUSE P.4

Liberté de presse :

Le Togo classé dans les 10 meilleurs pays réformateurs au monde P.3

Echec cuisant de la marche du 21 juin du CAP2015 :

Les miliciens de l'ANC agressent un citoyen pris pour un militant de UNIR

Jean-Pierre Fabre et ses alliés dans les rues de la capitale

Que dit l'Amnesty international ?

Malgré plus d'un mois de campagne tapageuse appelant la population à une grande mobilisation pour la marche du 21 mai denier, le résultat a été décevant. En effet, en dépit du tapage fait par des bus surmontés de haut-parleurs qui sillonnaient chaque jour tous les quartiers de Lomé, c'est seulement quelques dizaines de militants que certains observateurs assimilent à des accrocs des marches qui ont répondu présents. La marche a démarré avec un grand retard dû au fait que les marcheurs venaient à compte-goutte. Jusqu'à 10 heures, on les comptait au bout des doigts et le cortège n'a finalement démarré que vers 11heures 30. C'est au cours de la marche que certains curieux et autres revendeurs ont grossi le nombre.

Suite page3

L'axe Pékin - Lomé au beau fixe:

Le Président Faure Gnassingbé sera chez son homologue chinois, Xi Jiping, le 29 mai P.3

Faure Gnassingbé (g) et Xi Jiping (dt)

Malgré l'augmentation des cours du pétrole sur le marché international :

Le gouvernement baisse à nouveau les prix du carburant à la pompe P.5

Adoyi Esso-Wavana, Commissaire aux Impôts

Utilisation de la facture normalisée :

L'OTR met en garde et prévoit des sanctions

Le Togo, 2ème pays le moins endetté de l'UEMOA entre 2004 et 2014 P.5

La manne financière

Adresse : 63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest. 15 BP: 82 Lomé - Togo - Tel: 23 20 92 75 / 90 01 21 69 - Email: essodom68@yahoo.fr

Préparation du Togo pour son 2ème passage devant le CDH :

Un atelier d'enrichissement du rapport national organisé à l'endroit des représentants des institutions de la République et des médias

Après son premier passage devant le Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations Unies pour le compte du premier cycle de l'Examen périodique universel (EPU) en octobre 2011, le Togo se prépare activement pour son second rendez-vous, conformément aux résolutions 5/1 ; 16/21 et la décision 17/19 du CDH. Il a jusqu'au 1er août 2016 pour soumettre son rapport au titre du second cycle. Lors du précédent passage, notre pays avait reçu 133 recommandations dont il a accepté 123 et rejetées 10. Le pays réaffirme sa disponibilité à poursuivre sa coopération avec le CDH et les autres mécanismes de protection et de promotion des droits de l'homme du système des Nations Unies, à travers la soumission d'un nouveau rapport qui est en phase de finalisation. Le second cycle sera une occasion de faire le bilan de la mise en œuvre des recommandations qu'il a acceptées.

La table d'honneur ; on reconnait à droite le ministre Pius Agbétomey

Dans le souci de respecter le caractère participatif du processus d'élaboration du rapport national depuis son démarrage en 2012, un atelier d'enrichissement de l'avant-projet de rapport a été organisé les 23 et 24 mai derniers à l'endroit des représentants des institutions de la République et des médias. Après cet atelier, suivront celui de la validation technique du rapport avec l'appui des experts de l'OIF et un séminaire national de validation finale du rapport.

A l'ouverture des travaux, le ministre de la Justice, Pius Agbétomey, a réaffirmé l'engagement irréversible du Togo à la promotion et à la protection des droits de l'homme ainsi qu'à la consolidation de la démocratie.

Pour le ministre, l'élection du Togo en qualité de membre du CDH en octobre 2015, son admission au programme seuil du Millenium Challenge Corporation (MCC) et sa désignation comme Etat pilote des Objectifs de développement durable (ODD) constituent une éloquente expression de la reconnaissance, par la communauté internationale et ses partenaires, des multiples progrès indéniables enregistrés par le Togo dans les domaines des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la consolidation de la démocratie.

" Seuls des voyants aveugles, c'est-à-dire ceux qui, bien que regardant, se refusent de voir, peuvent ignorer cette réalité. Mais l'objectivité et l'honnêteté intellectuelles imposent quand même de reconnaître ces réussites, si petites fussent-elles ", a ajouté Pius Agbétomey.

De son côté, Pierre-Antoine Archange, Conseiller paix et développement au Programme des Nations Unies pour le développement au Togo (PNUD-Togo) et représentant de la représentante résidente du système des Nations Unies, a déclaré que les droits de l'homme ont beaucoup évolué au Togo. Selon lui, la rédaction de ce rapport montre que le Togo est respectueux des engagements qu'il a pris et qu'il est prêt à œuvrer pour l'enracinement des droits de l'homme.

Soulignons que le plan d'actions dont s'est doté le Togo en 2012 et qui implique les agences du Système des Nations Unies (SNU), les institutions de la République et les organisations de la société civile, a permis d'enregistrer en juin 2014, plus de 60% des recommandations formulées.

Le mécanisme de l'EPU institué en 2006 vise à améliorer l'enracinement des droits de l'homme sur le terrain et à obliger les Etats à honorer leurs engagements. C'est un dialogue interactif basé sur l'égalité de traitement de tous les Etats membres.

En octobre 2011, 193 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dont le Togo ont présenté leurs rapports devant le CDH. Depuis 2015, notre pays est membre du CDH pour un mandat de trois ans.

Pierre Agbanda

Gestion des catastrophes au Togo:

La caserne des sapeurs-pompiers équipée du matériel de pompage et d'intervention d'une valeur de 176 369 677 FCFA

L'Unité de gestion du Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT) a mis, le 20 mai dernier, à la disposition du corps des sapeurs-pompiers du Togo du matériel de pompage et d'intervention. Ce don qui entre dans le cadre de l'exécution de la composante 1 du projet, " Renforcement institutionnel et sensibilisation ", est d'une valeur de 176 369 677 FCFA.

Composé de 4 motopompes de grande capacité, 4 zodiaques d'intervention rapide en cas d'inondation, ainsi que d'accessoires, ce lot de matériels permettra aux pompiers d'effectuer les opérations d'évacuation des eaux des maisons inondées et facilitera le sauvetage des populations victimes d'inondations comme la démonstration en a été faite lors de la simulation du 04 au 06 mai dans la préfecture des Lacs.

Le ministre de l'Environnement et des ressources forestières, André Johnson, a témoigné son admiration au corps des sapeurs pompiers avant de remercier la France pour son soutien multiforme à ce corps.

L'ambassadeur de France au Togo, M. Marc Fonbaustier, a réitéré l'engagement de son pays aux côtés du Togo et ceci dans la durée, convaincu que la protection des sapeurs pompiers est au cœur des actions régaliennes de l'Etat. Il a annoncé une nouvelle formation à l'endroit des sapeurs pompiers pour le mois d'août prochain.

Pour sa part, le ministre de la Sécurité et de la protection civile, Colonel Yark Damehame, a exprimé sa gratitude à la Banque mondiale pour le PGICT qui renforce les capacités des sapeurs pompiers et les matériels disponibles. Le ministre a également adressé ses remerciements à la France qui a contribué à la formation des pompiers.

Photo de famille à la fin de la formation

Rappelons que le PGICT a récemment acquis au profit du Corps des sapeurs-pompiers cinq véhicules médicalisés d'un coût global de 150 millions de FCFA. Ces ambulances sont destinées aux unités de secours des sapeurs-pompiers que la PGICT est en train de construire dans les Régions des Savanes, Centrale, Plateaux, Maritime et pour la caserne de Lomé.

Toujours en matière de gestion et de préparation aux risques de catastrophes, le PGICT a équipé le corps des sapeurs-pompiers en véhicules de transport évalué à 85 millions de FCFA, en matériels de pompage de forte capacité et de communication radio (60 radios et leurs accessoires contre 30 prévus initialement).

Le plateau technique de toutes les structures qui interviennent dans la gestion des catastrophes et de l'urgence est donc renforcé avec comme résultat, la réduction significative des délais d'intervention.

Des attestations de formation ont été remises à des éléments du corps des sapeurs-pompiers.

Notons que le PGICT est un projet du gouvernement togolais financé par la Banque mondiale et d'autres partenaires.

Carole AGHEY

Signature de conventions collectives avec les médias audiovisuels privés :

37 médias audiovisuels ont été régularisés par la HAAC

La Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) a procédé en fin de semaine à la signature de la convention de renouvellement des autorisations d'installation des médias audiovisuels privés.

Placée sous le thème : " Légalité et professionnalisme dans la gestion des médias audiovisuels au Togo ", la cérémonie s'est déroulée en présence du ministre de la Communication, de la culture, des sports et de la formation civique, Guy Madjé Lorenzo, du directeur général de l'Autorité de réglementation des secteurs de postes et de télécommunications (ART&P) Abayeh Boyidi, et de Nicolas Berlanga-Martinez, chef de la Délégation de l'Union Européenne au Togo. Au total Trente-sept (37) médias audiovisuels venus des cinq régions économiques du pays ont vu renouvelées les autorisations d'installation.

La table lors d ela signatre des conventions

Conditionnées par le respect des normes professionnelles de l'éthique et de la déontologie du journalisme au Togo, ces autorisations d'installation et d'exploitation d'une durée de 10 ans pour les médias audiovisuels et 5 ans pour les radios, ont été signées côté des médias par les promoteurs et directeurs et côté HAAC par Djagou Balogou Donko, vice-président de la HAAC.

A travers cette cérémonie, trente-et-un (31) médias audiovisuels renouvellent leurs autorisations, six (6) les signent pour la première fois.

Le ministre de la Communication a félicité les médias respectueux des normes professionnelles. Tout en reconnaissant les difficultés de tous genres rencontrées sur le terrain par les promoteurs et directeurs des médias concernés, il a exhorté les medias signataires de cette convention à plus de professionnalisme et les a encouragés à se mettre au diapason de l'évolution technologique car, selon lui, la régulation des médias audiovisuels privés est une œuvre d'éveil et de suivi qui nécessite des valeurs cardinales d'écoute et de disponibilité indispensables à la professionnalisation du métier.

Pour sa part, le vice-président de la HAAC, Djagou Balogou Donko, a invité les directeurs des organes non signataires de la convention collectives à emboiter le pas aux autres. " Cette signature de convention est un évènement majeur qui permet à la HAAC de dresser un tableau exhaustif des médias audiovisuels privés de Lomé et de l'intérieur du pays qui ont consenti un effort considérable en se conformant aux normes de diffusion des programmes audiovisuels et qui surtout ont fait montre de professionnalisme dans leurs prestations ", a-t-il souligné.

Rappelons que le délai de rigueur pour les médias qui n'ont pas encore signé la convention est fixée au 31 août 2016.

Espoir

CHRONIQUE de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication

ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
Jean-Pierre B.
Espoir D.
Pierre AGBANDA

Imprimerie St Louis
Tirage : 2000 ex.

Echec cuisant de la marche du 21 juin du CAP2015 :

Les miliciens de l'ANC agressent un citoyen pris pour un militant de UNIR

Que dit l'Amnesty international ?

Malgré plus d'un mois de campagne tapageuse appelant la population à une grande mobilisation pour la marche du 21 mai denier, le résultat a été décevant. En effet, en dépit du tapage fait par des bus surmontés de haut-parleurs qui sillonnaient chaque jour tous les quartiers de Lomé, c'est seulement quelques dizaines de militants que certains observateurs assimilent à des accrocs des marches qui ont répondu présents. La marche a démarré avec un grand retard dû au fait que les marcheurs venaient à compte-goutte. Jusqu'à 10 heures, on les comptait au bout des doigts et le cortège n'a finalement démarré que vers 11heures 30. C'est au cours de la marche que certains curieux et autres revendeurs ont grossi le nombre.

Tout porte donc à croire que les Togolais ne se retrouvent plus dans les marches car après cinq ans de marche sans aucun résultat obtenu, nombreux sont ceux qui ont compris que c'était une perte de temps d'aller déambuler pour rien dans les rues sous le chaud soleil. Seuls les accrocs à la marche répondent encore présents à ces marches totalement inutiles.

Le comble, c'est lorsque certaines journaux se livrent à des spéculations en parlant d'une " grande mobilisation, une foule immense…" alors que le nombre de marcheurs ne pouvait pas dépasser 500 personnes. Ce qui est évident, la marche a eu bel lieu mais seulement pour quels résultats ? Rien au marquoir, les revendications égrenées lors de la marche ne trouveront leurs réponses que dans l'hémicycle où les élus du peuple composés des députés de UNIR, de l'ANC, du CAR et de l'UFC siègent et peuvent discuter et opérer ses réformes.

Au lieu de faire appel à la rue, le chef de file de l'opposition aurait pu soumettre une proposition de loi à l'Assemblée pour des débats sur les réformes. Les échecs des différents dialogues initiés par le gouvernement sont dus à l'intransigeance de l'ANC qui a adopté des positions non négociables. Si entre temps leur position a évolué, les députés de l'opposition peuvent soumettre une proposition de loi pour un débat à l'Assemblée nationale.

Jean-Pierre Fabre et ses alliés lors de la marche

Il n'y a jamais eu de solutions dans la rue, même avec l'appui des homosexuels appelés à la rescousse comme ce fut le cas lors de la dernière marche.

Un citoyen passé à tabac par les miliciens de l'ANC

Le seul parti encore au Togo qui porte en lui le germe de la violence, c'est l'ANC dont le président national est Jean-Pierre Fabre. C'est devenu une routine que lors des manifestations de ce parti ou d'un regroupement dont il fait partie, ses miliciens violentent des passants qu'ils qualifient soit d'agents de sécurité, soit de militants du parti UNIR.

Le Chef de file de l'opposition, Jean-Pierre Fabre, laisse faire et chaque fois, la violence survient lors de leurs manifestations, comme le prouve la marche du samedi dernier qui a encore fait une victime.

En effet, l'on voit sur les réseaux sociaux un homme proprement rossé et couvert de sang entouré des hommes habillés de tee-shirts noirs portant l'inscription " sécurité ANC ". Ces hommes, avec l'appui de certains militants, ont encerclé le malheureux et le rouaient de coups tout en lui posant comme question : " Tu es de UNIR ?".

Cette image est choquante et montre à suffisance la cruauté de ces miliciens de l'ANC qui ont failli tuer un Togolais pour le seul fait qu'il serait du parti UNIR. Est-il interdit à un militant d'un autre parti de participer à une marche de l'ANC ? Si cet homme était vraiment du parti UNIR, où se trouve le problème ? Il peut aller à cette manifestation pour écouter le message délivré par les organisateurs et cela peut agir sur sa conscience et l'amener éventuellement à adhérer aux idéaux de l'ANC.

Malheureusement, au sein de ce parti, et surtout lors de ses manifestations, les jeunes chargés de maintenir la sécurité cherchent parmi les marcheurs les intrus pour les bastonner et voire les liquider. Le comble, c'est que les différents rapports d'Amnesty International n'ont jamais mentionné cette violence mais cette organisation est prompte à publier des insanités contre le gouvernement.

D'ailleurs dans son dernier rapport, Amnesty International a laissé entendre que les manifestations politiques sont systématiquement interdites et lorsque les organisateurs les maintiennent, les forces de sécurité utilisent les armes à balles réelles pour disperser la foule, occasionnant des morts. L'on se demande si la marche de l'ANC du 21 mai a été interdite. Les forces de sécurité n'ont-elles pas encadré la marche du point de départ jusqu'à destination ?

L'homme qui a été tabassé et saignait a-t-il été molesté par les forces de sécurité? Et dès lors que les agresseurs sont bien visibles sur la vidéo et qu'il ne fait aucun doute qu'il s'agit des miliciens de l'ANC, que dit Amnesty International ?

Il apparait clairement que les rapports de cette ONG sur le Togo sont peu crédibles et puent l'acharnement contre les autorités du pays. Pour sa crédibilité, Amnesty International doit dénoncer les miliciens de l'ANC auteurs des violences au cours des marches de ce parti.

Aliziou Dominique

L'axe Pékin - Lomé au beau fixe:

Le Président Faure Gnassingbé sera chez son homologue chinois, Xi Jiping, le 29 mai

Les relations entre la Chine et le Togo se portent de mieux en mieux. Et pour preuve, sur invitation de son homologue chinois, Xi Jiping, le président Faure Gnassingbé va effectuer, du 29 mai au 02 juin prochain, une visite d'Etat en Chine, apprend-t-on de sources officielles. Ce séjour du numéro 1 togolais en Chine sera une occasion pour les deux hommes d'Etat de renforcer davantage la coopération économique entre les deux pays ; il est même prévu un sommet Chine-Togo pour sceller cette coopération qui date depuis 1972.

Du 29 mai au 02 juin, le chef de l'Etat togolais, Faure Gnassingbé, sera en visite d'Etat en Chine, sur invitation de son homologue chinois, Xi Jiping, selon les sources officielles. Au menu des discussions entre les deux hommes d'Etat, des questions économiques et financières devant aboutir à l'organisation prochaine d'un Sommet Chine-Togo, mais également la question lancinante de la sécurité maritime.

On se souvient, en effet, qu'à l'occasion du sommet Chine-Afrique à Johannesburg (en Afrique du Sud) en décembre dernier, les deux chefs d'Etat avaient longuement échangé sur plusieurs questions d'ordre économique et diplomatique. Le Président chinois avait marqué son intérêt particulier pour l'organisation par Lomé du Sommet sur la Sécurité maritime d'octobre prochain.

La Chine, un partenaire sûr pour Lomé

La coopération entre les deux Etats date de 1972, année d'établissement de leurs relations diplomatiques. Décrites comme " basées sur un ensemble de

Suite page 4

Liberté de presse :

Le Togo classé dans les 10 meilleurs pays réformateurs au monde

La très prestigieuse ONG américaine, FREEDOM HOUSE vient de publie son rapport 2016 le 13 mai dernier ; rapport dans lequel le Togo est classé dans les 10 meilleurs pays réformateurs au monde en matière de liberté de la presse. Ce qui veut dire que le Togo gagne 9 places par rapport à l'année précédente.

Selon le rapport, le processus électoral de 2015, marqué par l'égalité de temps d'antenne sur les médias d'Etat aussi bien pour les candidats de l'opposition que du pouvoir, une meilleure collaboration entre la Haute

Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) et les organes de presse, un accès des journalistes aux activités de la campagne électorale et autres évènements ont milité en faveur de ce classement du Togo dans le top 10 mondial. Le rapport ajoute que sur le plan régional, le Togo se classe 29è sur les 50 pays de l'Afrique subsaharienne. Selon l'ONG, l'amélioration du score du pays aura un impact positif avec la validation de l'indicateur sur la liberté d'information du Millenium Challenge Corporation (MCC).

Rappelons que FREEDOM HOUSE est une organisation non gouvernementale américaine indépendante qui aide au développement des libertés dans le monde. Fondée en 1941 par Wendell Willkie, Eleanor Roosevelt, George Field, Dorothy Thompson, Herbert Bayard Swope, et d'autres, FREEDOM HOUSE est une organisation à but non lucratif. Elle est financée majoritairement par le gouvernement des États-Unis, et son siège est situé à Washington, D.C. Ce rapport, vient revelé une amélioration du score du Togo de deux (2) points, soit un sore de 60 en 2016 contre 62 en 2015 et 65 en 2014. C'est un gain total de cinq (5) points en 2 ans. Le pays passe ainsi, pour la première fois depuis des années, du statut de pays " Not Free " à celui de " Partly Free ".

La Rédaction

L'axe Pékin - Lomé au beau fixe:

Le Président Faure Gnassingbé sera chez son homologue chinois, Xi Jiping, le 29 mai

Suite de la page 3

valeurs et d'idéaux communs tels ceux de paix, de solidarité et de promotion de la coopération sud-sud ", ces relations sont marquées par plusieurs accords et protocoles d'accords.

D'abord, le partenaire chinois accorde au Togo une enveloppe financière de sept (07) milliards de FCFA sous forme de don et de prêts sans intérêt. La Chine a, au nom de cette coopération, réalisé, au profit du Togo, plusieurs infrastructures dans plusieurs domaines.

Au plan des infrastructures, la Chine est l'auteur de la réalisation du " rêve togolais ", la construction de la nouvelle aérogare de Lomé, la modernisation de l'aéroport international de Niamtougou, la construction du grand contournement de Lomé, celui d'Alédjo et de Défalé, la réalisation de plusieurs ponts (Amakpapé, Togblékopé, Lilikopé, ...). La construction de la nouvelle Présidence de la

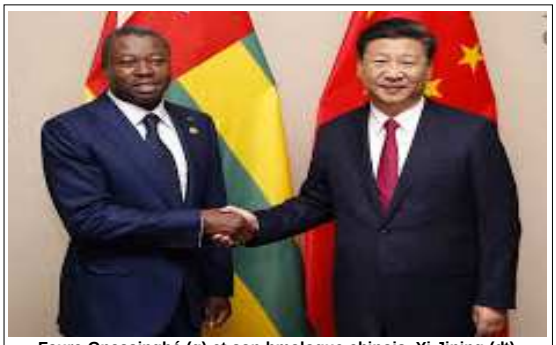

Faure Gnassingbé (g) et son hmologue chinois, Xi Jiping (dt)

République, le Palais des Congrès de Kara ainsi que l'usine d'assemblage de motos chinoises à Notsé portent également la griffe du partenaire chinois.

Au plan social, grâce à la Chine, le Centre hospitalier régional de Lomé, l'hôpital de Kara ou encore le Centre de Prévention et du Traitement du Paludisme sont désormais opérationnels.

Des projets encore en cours

Pour pallier le manque d'énergie électrique qui a cours dans la sous-région, le Togo et le Bénin ont initié conjointement un projet de construction du barrage d'Adjarala pour lequel le président chinois a déjà donné son accord de financement. Le groupe chinois SINOHYDRO AFRICA a même signé avec les gouvernements du Bénin et du Togo un mémorandum d'entente portant sur un ouvrage pouvant produire 147 mégawatts sur le fleuve Mono.

La Chine est également impliquée, au plus haut niveau, dans l'organisation prochaine du Sommet sur la sécurité et la sûreté maritimes à Lomé. D'ailleurs avec la modernisation du port autonome de Lomé qui attire déjà beaucoup d'investisseurs étrangers, le géant chinois a manifesté son désir d'aider le Togo à faire de la zone du port de Lomé, un pôle industriel.

Voilà autant de raisons qui amènent à penser que la Chine est plus qu'un partenaire sûr !

JPB

Troisième conférence maritime :

Les acteurs font le point de l'arsenal juridique et de leurs capacités d'adaptation

Une vingtaine d'acteurs de l'Action de l'Etat en Mer (AEM), d'experts juridiques et d'officiers de police judiciaire ont participé à la troisième conférence maritime à Lomé autour du thème : " Appropriation des projets contribuant à la sécurité maritime et portuaire par les administrations +A.E.M. + et formation sur le nouveau cadre juridique contre la piraterie maritime "...

La table d'honneur à l'ouverture des travaux

Initiée par l'Organisme National chargé de l'Action de l'Etat en Mer (ONAEM), cette rencontre de deux jours qui se tient en prélude au prochain rendez-vous du Haut Conseil pour la Mer (HCM) et surtout au sommet de l'Union Africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes prévu le 15 octobre à Lomé, vise à faire le bilan de la mise en œuvre des recommandations de la seconde Conférence maritime et de la réunion du Haut Conseil pour la Mer (HCM), à tirer des leçons apprises de la gestion de l'incident maritime, échanger sur les différents projets identifiés lors de la réunion du HCM et, au finish, à renforcer les capacités d'un groupe restreint d'acteurs sur les innovations et points de réformes sur la lutte contre la piraterie maritime… Il a été également question, au cours de cette rencontre, d'identifier les sources de financement des différentes études de faisabilité approuvées par la réunion du Haut Conseil pour la Mer en 2015 et enfin, déduire des points précédents, les domaines non légiférés et non règlementés à prendre en compte à l'avenir dans cette lutte.

A l'ouverture des travaux, le chef du gouvernement, Komi Sélom Klassou, a indiqué que le " Togo souhaite légitimement faire de la mer, un moteur de l'économie nationale pour une croissance durable et inclusive ". C'est pourquoi, a-t-il souligné, " il nous faut réagir avec fermeté si nous ne voulons pas voir diminuer le flux de navires marchands dans notre espace maritime et si par ricochet nous ne voulons pas compromettre notre développement et celui des pays de l'hinterland du continent ". Il a invité chaque acteur à jouer sa partition pour atteindre cette vision nationale légitime.

Pour le ministre des Infrastructures et des Transports, Ninsao Gnonfam, " la piraterie maritime est une menace complexe difficile à appréhender et à contrecarrer dans ses différentes méthodes opératoires. Elle constitue, à n'en point douter, une entrave à la paix et à la stabilité de nos Etats mais aussi un frein au développement économique et au bien-être de nos populations ". Il a, pour ce faire, invité les participants à " s'approprier les idées de projets et d'envisager leur mise en œuvre à travers les mécanismes de financements appropriés avec l'Etat et des partenaires au développement "…

Plusieurs communications ont meublé les échanges, notamment (i) les innovations du code pénal relatives à la piraterie maritime, (ii) la loi relative à la lutte contre la piraterie, les autres actes illicites et l'exercice par l'état de ses pouvoirs de police en mer et (iii) les innovations apportées au nouveau code de la marine marchande et leur implication sur le transport maritime, l'environnement et les gens de mer...

Rappelons que la formation a été assurée par " des partenaires des Îles Seychelles qui ont une forte expérience en matière de lutte contre la piraterie maritime dans l'océan indien ", a confié le ministre Gnonfam.

Créé en 2014, l'ONAEM a pour mission de renforcer l'action des administrations publiques et de coordonner les efforts sectoriels en vue de préserver les intérêts maritimes du Togo à travers plusieurs actions au niveau de ses instances qui sont des cadres de réflexions politiques, stratégiques et opérationnels, à savoir le HCM, la Conférence maritime, les réunions de planification opérationnelle assurées par la Préfecture maritime.

JPB

Fait divers

UNE FIN MALHEUREUSE

Il croyait être malin, mais il y avait plus malin que lui. En soustrayant frauduleusement le poulet de son voisin pour ensuite offrir un festin à sa copine, il ne savait pas qu'un œil vigilant l'observait. Le malheureux vient de payer très cher pour son acte.

N'eut été l'intervention du chef du village, Yaovi aurait passé son premier séjour en prison. Il devait répondre devant la juridiction des faits de " vol " de poulet et risquait d'écoper d'une sanction pénale. Mais Dieu merci, il a été sauvé grâce à la sagesse de Togbui Agbassou, chef du village de Démakpoè, une localité située au nord ouest du canton d'Agoè.

Yaovi n'avait que 27 ans au moment des faits, mais selon les allégations de l'informateur, il serait déjà spécialisé dans le vol et la commercialisation des animaux domestiques, singulièrement, les volailles.

Yaovi, comme on l'appelle, aurait un pouvoir mystique attirant les bêtes dans sa chambre. Une fois qu'il a le butin entre ses mains, il procède soit à sa consommation ou à sa vente sur le marché. Par ce procédé, il se fait une petite fortune qui lui permet non seulement de vivre mais aussi d'entretenir sa flotte de copines. Ce mode de vie ne lui a pas permis de réussir ses études après plus de cinq années passées à l'Université de Lomé.

Comme toute chose a une fin, l'aventure de Yaovi s'est arrêtée dans la nuit du 15 mai dernier. Alors que les voisins étaient concentrés sur leurs postes téléviseurs pour suivre le championnat français, Yaovi, lui, avait préféré capturer un coquelet appartenant à son patron. Il en avait besoin pour accueillir sa Kossiwa, une jeune lycéenne qui l'avait sollicité pour l'aider à préparer son baccalauréat 2ème partie.

Heureusement pour lui que son interpellation est intervenue avant l'arrivée de cette dernière. L'un des voisins qui le soupçonnait, avait vu l'animal prendre la direction de la chambre de Yaovi mais il ne l'a plus vu sortir. Interpellé, Yaovi a dans un premier temps nié les faits avant de les avouer par après.

Sa petite amie était justement arrivée lorsque le " voleur " déroulait le tissu dans lequel il avait enveloppé le cadavre du coquelet. Prise de honte, elle a tenté de rebrousser chemin avant d'être maitrisée par les voisins qui ont ensuite décidé de les confier tous les deux à la sagesse du chef.

Aux dernières nouvelles, les deux individus auraient rejoint leurs familles respectives suite au retrait de la plainte du propriétaire de l'animal. Mais avant de repartir, le chef aurait exigé et obtenu que Yaovi accomplisse seul une opération de salubrité en enlevant un important tas d'ordures ménagères. Il aurait exécuté cette opération à la satisfaction des riverains.

Puisse cette petite épreuve aider notre compatriote à revoir sa copie pour bâtir son devenir.

B.TALOM

Le Togo, 2ème pays le moins endetté de l'UEMOA entre 2004 et 2014

Le Togo serait-il le pays la plus endetté de l'Afrique ? C'est du moins ce que font croire certains médias depuis quelques semaines en publiant des écrits alarmants, à la limite désastreux qui annoncent l'apocalypse. Et pourtant, l'endettement du pays répond aux exigences des institutions de Bretton Woods.

En effet, en Afrique et plus précisément dans l'UEMOA après l'allègement de la dette en avril 2014, le plafond de celle-ci est fixé par les institutions de Bretton Woods et la BCEAO à 70% du PIB, ce qui n'est plus contraignant. Le Togo présente un endettement de 55,9% du PIB à fin septembre 2015.

Par ailleurs, le seuil d'endettement dans les indicateurs de stabilité et de croissance des pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) est de 60% du PIB des Etats.

Les raisons de l'endettement d'un pays

Il est de tout temps connu que l'insuffisance de la croissance économique d'un pays pour assurer les besoins de fonctionnement et d'investissement de l'Etat amène ce dernier à recourir à l'endettement. Et le Togo, comme la plupart des pays africains, ne déroge pas à la règle.

Généralement, le budget qui devrait idéalement générer suffisamment de recettes pour couvrir les dépenses de l'Etat, n'arrive pas à le faire. Conséquence : les déficits annuels des budgets nationaux engendrent le stock de la dette des Etats. Or, l'idéal pour un Etat est de financer ses investissements de développement avec les recettes budgétaires et éventuellement les dons et aides multiformes.

Face à cette donne liée à l'insuffisance des recettes budgétaires et à la rareté des dons et aides publiques au développement, les Etats sont obligés de s'endetter. Le Togo qui s'est lancé dans la construction des infrastructures indispensables à son développement, se doit de s'endetter mais de façon intelligente et rationnelle en jouant sur la dette intérieure et extérieure pour ne pas remettre en cause le bien-être de ses populations.

De la gestion efficiente de la dette nationale

Pour la réalisation des infrastructures telles que les écoles, les universités, les structures de santé, et les routes, les économistes estiment que l'orthodoxie financière recommande qu'elles soient financées préférentiellement par les recettes propres de l'Etat et les aides. Cependant, ces infrastructures sociales ne génèrent pas la croissance suffisante pour rembourser les emprunts que l'Etat serait amené à contracter pour leurs financements.

Ainsi, en investissant dans les infrastructures sociales qui ne génèrent que peu de croissance, l'Etat se doit également de prioriser, concomitamment, les infrastructures économiques qui créeront des revenus immédiats pour le remboursement des emprunts contractés.

Pour les investissements marchands tels que les pistes rurales pour faire écouler les productions agricoles vers les marchés périphériques, les infrastructures industrielles, électriques, hydrauliques, de communications, portuaires et aéroportuaires etc., l'Etat ne peut pas ne pas s'endetter mais cet endettement doit se faire à des conditions et taux d'intérêts concessionnels pour ne pas hypothéquer l'avenir du pays, conseillent les économistes.

Le Togo est-il réellement surendetté ?

Des huit pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), indique le Fonds Monétaire International (Perspectives Economiques Mondiales, avril 2014), le Togo enregistre, depuis les cinq dernières années, un taux d'inflation maîtrisé à 1,7%, un système financier et bancaire vigoureux et le pays est en mesure d'assumer sans accroc le service de sa dette (principal + les intérêts).

De ce fait, avec un taux d'endettement de 55,9% du PIB, on ne peut pas considérer le Togo comme un pays surendetté, contrairement à d'autres pays de l'Union.

Dans la zone UEMOA, la situation de la dette extérieure nominale des 8 pays de l'UEMOA indique que le Togo est le 2ème pays le moins endetté après la Guinée-Bissau entre 2004 et 2014. Selon le tableau indicateur des encours de la dette extérieure des pays de l'UEMOA publié par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la dette du Togo est passée de 781,4 milliards de FCFA à 470,5 milliards de FCFA de 2004 à 2014. Ce qui fait de lui le deuxième pays le moins endetté de l'Union derrière la Guinée Bissau dont la dette est passée de 506,8 milliards de FCFA à 175,4 milliards de FCFA durant la même période.

Le pays le plus endetté durant la période 2004-2014 reste la Côte d'Ivoire avec une dette extérieure estimée à 4976,3 milliards de FCFA en 2004 et 3308,7 milliards de FCFA en 2014.

Il donc clair avec ces chiffres que les médias qui crient au surendettement du Togo, ne donnent que de fausses alertes. Sur 10 ans (2004 à 2014), la dette extérieure du Togo est la 2ème plus faible des huit (08) pays de l'UEMOA. Ce qui montre que le pays fait des efforts pour gérer au mieux ses recettes et ses dépenses. De plus, il n'existe aucun pays dans le monde que ne s'appuie sur les dettes pour se développer.

Pierre A.

Malgré l'augmentation des cours du pétrole sur le marché international :

Le gouvernement baisse à nouveau les prix du carburant à la pompe

Encore une bonne nouvelle pour les consommateurs. Le gouvernement vient de revoir à nouveau à la baisse, mardi dernier, les prix des produits pétroliers à la pompe. L'annonce en a été faite à travers un communiqué conjoint de trois ministres. C'est la troisième baisse intervenue cette année après celle de mars et d'avril derniers. Depuis plusieurs mois, le prix du brut a dégringolé sur le marché international ; ce qui a amené le gouvernement à réviser les prix conformément à sa promesse d'appliquer la vérité des prix.

Un consommateur à la pompe

Cependant, la nouvelle baisse intervient au moment justement où les cours du pétrole ont connu une augmentation sur le marché international ; une grande première cette année. Si le rythme est maintenu, il ne sera pas surprenant de voir à l'avenir une augmentation des prix du carburant à la pompe au Togo avec les nouvelles commandes.

Le super passe de 471FCFA à 452FCFA; le Gasoil de 518FCFA à 455FCFA ; le pétrole lampant de 424FCFA à 403FCFA. Le mélange 2 temps devient 537FCFA contre 575FCFA précédemment. Le prix du butane demeure inchangé.

Ces efforts du gouvernement devraient normalement profiter à toute la population, mais malheureusement, l'on ne remarque pas une réelle incidence de ces réductions sur le vécu des Togolais, les prix des produits de première nécessité étant toujours très élevés de même que ceux des transports qui n'ont connu qu'une légère baisse presque insignifiante.

Cette nouvelle diminution du prix des produits pétroliers a provoqué la réaction des défenseurs des consommateurs, notamment la Ligue des consommateurs du Togo (LCT). Elle demande au gouvernement de revoir également à la baisse le prix du gaz butane dont la bouteille de 6 kg coûte actuellement 3120 FCFA et celle de 12, 5 kg 6500 FCFA.

Selon son président, M. Emmanuel Sodadji, " le gaz butane est maintenant bien utilisé par la plupart des ménages aussi bien à Lomé comme à l'intérieur du pays ".

L'association n'admet pas que depuis janvier 2014, le prix du gaz domestique soit maintenu. " Pour nous, le gouvernement devrait mieux faire en revoyant aussi le prix du gaz butane à la baisse ", a plaidé le président de l'ATC.

Pierre

Utilisation de la facture normalisée :

L'OTR met en garde et prévoit des sanctions

En conférence de presse la semaine dernière, le commissaire des Impôts, Esso-wavana ADOYI, a fustigé le non respect par certains opérateurs économiques de l'utilisation de la facture normalisée en dépit de la vaste campagne de sensibilisations.

Adoyi Esso-Wavana, Commissaire aux Impôts

L'Office Togolais des Recettes (OTR) a lancé depuis le 10 mai dernier une vaste campagne de vérification de l'utilisation de la facture normalisée, réforme introduite par la loi de finance 2015 et qui a pris effet depuis le mois de février de la même année. Cette loi fait obligation à tout opérateur économique qui se trouve dans son champ d'application, de n'utiliser que la facture normalisée pour ses transactions ; ceci en vue de permettre une autonomie financière de notre pays. Selon le commissaire des impôts, plusieurs opérateurs économiques foulent aux pieds cette disposition.

Il explique que cette mauvaise foi de certains opérateurs économiques ne permet pas à l'administration fiscale de cerner la traçabilité au niveau des transactions sur lesquelles leurs impôts doivent être calculés. Pire, le Commissaire des Impôts relève que certains opérateurs utilisent la facture normalisée à condition de majorer le coût si le client insiste.

En qualifiant cette attitude de certains opérateurs économique de détournement, le Commissaire des impôts de l'Office Togolais des Recettes a invité le public à la réclamation d'une facture normalisée après achats de toute marchandise car, selon lui, cette facture est à la fois un droit et une obligation pour l'acheteur. Cette facture, a-t-il précisé, ne donne lieu à aucune majoration ou à aucun frais supplémentaire par rapport au bien acheté de la part du vendeur.

Il a, par ailleurs, invité tous les opérateurs économiques et tous les contribuables non encore en règle, à se conformer à la réforme avant l'arrivée des équipes de contrôle de l'OTR sous peine de sanctions : " ces opérateurs s'exposent à la rigueur de la loi que l'OTR entend appliquer dans sa plénitude.

Il a rappelé le numéro vert (8280) mis à la disposition de la population en cas de tentative de majoration des coûts ou de refus d'octroi de la facture normalisée par un opérateur économique.

Espoir

Pérennité des ouvrages réalisés par le PURISE :

L'incivisme, cette gangrène à combattre chez les populations

L'accroissement rapide des capitales africaines n'est pas sans effet sur le développement des infrastructures sociaux qui suit, lui, la courbe contraire, même si des pays comme le Togo ont fait le pari d'initier de grands travaux d'intérêt commun. Les années 2008 - 2009, au lendemain des inondations aux graves conséquences, marquent le point de départ d'une nouvelle vision des autorités du pays. Pour réduire cette disparité énoncée plus haut, le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, a initié le Projet d'Urgence de Réhabilitation des Infrastructures et des Services Electriques (PURISE) afin d'assurer un meilleur accès des populations du Grand Lomé et des ses environs, notamment, aux infrastructures de base. Les fruits de ce grand projet financé à hauteur de 55,82 millions de dollars US, soit environ 30 milliards de nos francs, sont visibles. Mais ce qui est inquiétant, c'est l'usage que les populations font de ces ouvrages réalisés à grands frais…

Une opération de curage de caniveau au quartier Bè à Lomé

L'une des causes des graves inondations que le pays a connues il y a quelques années, reste le manque de structures adéquates devant servir à drainer et recueillir les eaux de ruissellement avant de les déverser dans les différents lacs ou dans la mer. Bien qu'en nombre insuffisant, ces infrastructures, notamment les caniveaux et les bassins de retenue d'eau, sont soient mal entretenues soient utilisées.

Dans certains quartiers de Lomé, Bè, Akodéséwa, Adakpamé, … par exemple, il a fallu à l'Etat débourser une enveloppe supplémentaire pour le curage de près de 120 Km de caniveaux (70 km en 2010 et 52 km en 2014). Au cours des travaux de curage, un constat s'est dégagé : les eaux usées des maisons sont déversées directement dans les caniveaux, parfois même les ordures ménagères y finissent leur course.

Le résultat est que les caniveaux, par endroit, sont obstrués par ces ordures dont les sachets plastiques. Ceci a pour conséquence l'obstruction du passage des eaux pluviales qui stagnent, provoquant des odeurs suffocantes. Ces égouts malodorants sont parfois même à l'origine des nombreuses maladies microbiennes et virales puisque là vivent toutes sortes de bestioles (mouches, moustiques, microbes, etc.). Parfois, ces eaux occupent la route, rendant difficile la circulation. Plus grave encore, en cas de pluie, l'eau n'ayant pas de passage dans les caniveaux, occupe la route et parfois même envahit les habitations voisines, causant des dégâts incalculables.

Dès que ces eaux arrivent à se frayer un chemin jusqu'à un bassin de retenue d'eau, transportant au passage toutes sortes d'ordures, il se produit un autre drame environnemental. Ces eaux se jettent dans le bassin avec tout ce qu'elles drainent : déchets plastiques, solides, boue, et autres ordures ménagères. Tout ce mélange rend toute vie aquatique difficile dans le bassin. Et pourtant, en temps normal, certains jeunes s'amusent à pêcher dans ces bassins de retenue d'eau, lieu bien indiqué pour une pisciculture destinée à la consommation locale.

En somme, l'action humaine est le plus souvent à l'origine de beaucoup de dégâts, notamment la destruction des ouvrages d'utilité publique. En jetant les ordures ménagères dans un caniveau ou en y déversant le contenu des fosses septiques, l'on ne s'imagine même pas tout le mal qu'il cause non seulement à lui-même mais aussi à son environnement immédiat.

Selon le ministre de l'Urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie, Fiatuwo Sessenou, la mise en œuvre du PURISE dans le Grand Lomé et ses environs " vise à soulager tant soit peu les habitants des problèmes d'inondation récurrente ". Mais l'homme, par ses actions inciviques, met en péril cet équilibre que le Projet tente d'établir. Il importe de combattre individuellement et collectivement tous ces comportements inciviques afin de pérenniser les infrastructures qui ont nécessité de lourds investissements. Il en va de notre bien-être commun

JPB

Amical Togo # Zambie ce vendredi :

Pas de miracle pour le "Sorcier Blanc" mais l'espoir est permis

Le nouveau sélectionneur des Eperviers du Togo, le Français Claude Le Roy, a rendu publique la liste du commando qui devrait aller défier les Lone Stars du Libéria à Monrovia le 05 juin prochain, ceci dans le cadre de la cinquième et avant-dernière journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) Gabon 2017. Sans surprise, le "Sorcier blanc" n'a pas fait mieux que de se contenter des habitués de la sélection nationale vu qu'aucune compétition digne de ce nom ne se déroule sur la terre des aïeux depuis plus d'une année.

A l'annonce de sa nomination il y a quelques semaines déjà, beaucoup de Togolais avaient fondé leur espoir en ce presque septuagénaire vu sa longévité sans égale en matière de participation à la CAN (huit au total). Mais depuis la publication de la liste des Eperviers convoqués pour affronter en amicale les Tsipolopolo de la Zambie (le 27 mai à Lomé) et les Lone Stars du Libéria le 05 juin à Monrovia dans le cadre des éliminatoires pour la CAN 2017, beaucoup sont restés sur leur soif. Car, à y voir de près, il n'y a pas eu de changement majeur opéré par le nouveau sélectionneur. Il s'est contenté de réchauffer l'ancienne ossature des Eperviers, puisqu'il n'y a pas mieux en l'absence de compétions nationales et vu le temps très court dont il dispose avant son premier test.

Les Eperviers à l'entrainement le mardi dernier

Le public sportif togolais devra patienter encore pour voir le "Sorcier blanc" dérouler son véritable programme par rapport à la sélection nationale. Le 27 mai prochain, à Lomé en amical contre la Zambie, les joueurs Togolais convoqués devront confirmer leur statut de titulaire indiscutables au sein des Eperviers.

Ce match Togo # Zambie constitue donc un double test ; d'abord pour les Eperviers convoqués, ensuite pour l'entraineur lui-même qui effectuera là sa première sortie avec des joueurs qu'il a eu le temps de connaitre même à distance. C'est dire que le résultat de Lomé sera déterminant pour l'avenir en sélection des joueurs convoqués et il faut dire que ce match vaut tout son pesant d'or.

Si on revisite un peu la liste retenue, l'on note une légère amélioration des critères de convocation des joueurs en sélection nationale qui devrait se peaufiner davantage avec le temps. C'est donc avec joie qu'on salue le retour en sélection des joueurs comme Bossou Vincent, le solide défenseur de Young Africans, champion sortant en Tanzanie, qui continue de faire de belles choses du côté de la première division tanzanienne. Le jeune Floyd Ayité qui boudait la sélection depuis un certain temps, semble avoir pris de la hauteur en décidant d'endosser à nouveau la tunique jaune des Eperviers. Cet apport dans l'animation du jeu togolais devra libérer davantage la ligne d'attaque togolaise qui a du mal à avoir les ballons dans les meilleures conditions.

L'on ne peut que saluer également l'appel au pied levé du jeune meilleur butteur du championnat gabonais depuis deux saisons maintenant, Fo Doh Laba. Ce dernier devra confirmer avec les Eperviers tout le bien qu'on dit de lui…

Ce match contre les Tsipolopolo à Lomé, s'il est pris à cœur à tous les niveaux, devra assurément baliser la voie pour un bon résultat à Monrovia dans une semaine. C'est dire que les Eperviers ont encore leur destin en mains et la clé du succès devra être leur bon comportement dans tous les compartiments du jeu et la touche technico-tactique du sélectionneur qui se trouve être l'un des doyens des entraineurs sur le continent africain.

Les Eperviers ont encore la chance d'arracher leur billet pour le Gabon en 2017, mais cela passe par un bon résultat à Monrovia. Rappelons que le Togo est 3ème derrière la Tunisie (2ème) et le Libéria (1er) ; le Djibouti ferme la marche dans ce groupe A.

JPB

Le Togo s'engage pour l'efficacité de l'intégration africaine

Le ministère des Affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine a procédé mardi dernier au lancement de la première édition de l'intégration africaine à Lomé. La cérémonie s'est déroulé en présence des membres du gouvernement, des corps diplomatique, des représentants des institutions internationales, notamment de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

La table d'honneur au lancement de la semaine

Placée sous les thèmes " L'intégration africaine et les défis de la sécurité maritime " et " l'intégration africaine : des communautés sous régionales aux citoyens ", cette initiative vise à accélérer le processus d'intégration africaine. Il s'agit de répondre aux aspirations des populations vers la réalisation d'une fraternité et d'une solidarité intégrées au sein d'une unité plus vaste qui transcende les divergences ethniques et nationales telle que voulue par les pères panafricanistes. Il s'agit aussi de faire connaître l'Union africaine (UA), son rôle et ses actions dans le développement du continent, et d'engager des réflexions sur le développement de l'Afrique confrontée à la question de l'insécurité maritime.

Selon l'ambassadeur d'Egypte au Togo, Mohamed Karim Shérif, président du Groupe des ambassadeurs et chefs de mission en Afrique, cette initiative d'unir les peuples africains est à saluer. Pour lui, l'Afrique peut soulever des montagnes à travers l'intégration.

Le ministre Robert Dussey des Affaires étrangères, de la coopération et l'intégration africaine, pour sa part, a fait remarquer que l'intégration, suppose avant tout une volonté politique, une harmonisation des politiques, la mise en place d'institutions continentales et une unité d'actions. " Elle passe également par la promotion de la paix, de l'unité, de la solidarité, de la cohésion et de la coopération entre les Etats africains et leurs peuples. Cette intégration est sujette à plusieurs défis, notamment en matière énergétique, de sécurité, de libre circulation, d'éradication de la pauvreté, d'accès aux soins de santé de qualité, en matière de nouvelles technologies et de ressources financières ", a-t-il ajouté. Il a également rappelé que l'Union Africaine s'est donnée comme objectifs la consolidation du projet de l'intégration politique, économique, sociale et environnementale.

La première journée de la semaine de l'intégration africaine a été marqué par deux conférences sur la "sécurité maritime et croissance économique de l'Afrique" et "l'intégration africaine : des communautés sous-régionales aux citoyens".

S'agissant du premier thème, "sécurité maritime et croissance économique de l'Afrique", il s'est révélé que plus de 80% des échanges internationaux se font par la mer. Cette voie commerciale de premier plan est confrontée à la recrudescence des activités criminelles de tout genre (piraterie, trafic de drogue, pêches illégales) qui nuisent dangereusement aux économies des pays, portant atteinte aux vies humaines et déstabilisant les Etats.

Pour résoudre les problèmes de piraterie, le Togo sera à l'honneur le 15 octobre prochain. Le Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'Union africaine sur la sécurité maritime et le développement en Afrique qui aura lieu à Lomé, proposera une charte sur la question.

La semaine de l'intégration africaine s'est poursuivie hier avec des prestations et danses folkloriques des troupes du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Centrafrique, du Nigeria, du Tchad et du Togo et la dégustation des mets africains au cabinet du ministère des Affaires Etrangères.

Espoir

Du : 05/05/2016 au : 23/06/2016
Client : COMMISSION DE LA CEDEAO
Type : Demande de manifestation d'intérêt

Objet : ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN PLACE D'UN ROAMING GRATUIT EN AFRIQUE DE L'OUEST

1. La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à travers l'Unité de Préparation et de Développement des Projets d'Infrastructures (PPDDU), a l'intention d'utiliser une partie de son financement pour régler des missions de services de consultants.

2. Les services de consultants comprennent une ***étude de marché détaillé des entreprises du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en Afrique de l'Ouest afin de déterminer la nature de ce secteur en identifiant et proposant des recommandations adéquates pour la mise en place d'un roaming gratuit en Afrique de l'Ouest.***

3. L'Assemblée des Régulations de Télécommunications de l'Afrique de l'Ouest (ARTAO) est une organisation internationale de 15 Etats membres et regroupe les Autorités Nationales de Régulation indépendantes (ANRs) et les départements chargés de la régulation des services de télécommunication institués par les Gouvernements des Etats membres dans la région de la CEDEAO et en Mauritanie. L'objectif de l'ARTAO est de doter la région de la CEDEA de technologie de l'information et de communication/TIC offrant des services de qualité qui répondent aux standards internationaux et soient accessibles à tous à des prix abordables.

4. Au regard de ce qui précède, la Commission de la CEDEAO envisage de recruter un Consultant (firme) pour **l'étude de faisabilité de la mise en place d'un roaming gratuit dans les 15 Etats membres de la CEDEAO.** L'étude sera faite en collaboration avec l'ARTAO.

Les objectifs spécifiques de l'étude sont :

- Réaliser une analyse des opérateurs de la téléphonie mobile en Afrique de l'Ouest ;
- Réaliser une étude de marché des opérateurs de la téléphonie mobile en Afrique de l'Ouest ;
- Réaliser une enquête sur les tarifications, particulièrement les tarifications internationales et les roaming au sein des Etats membres de l'ARTAO (Afrique de l'Ouest et la Mauritanie) ;
- Faire des recommandations sur les possibilités de mise en place d'un roaming gratuit entre les Etats membres de l'ARTAO (Afrique de l'Ouest et la Mauritanie) ;
- Etablir un plan d'action.

5. Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :

+ Avoir une expérience d'au moins quinze (15) ans dans le secteur des TICs, particulièrement dans les domaines suivantes :

. Formulation de politique et stratégie dans le secteur des TICs
. Analyse de marché
. Développement de technologie
. Finance et comptabilité
. Marketing
. Gestion de projet

- Avoir réalisé des missions similaires au profit d'une organisation internationale (Une expérience dans la région de la CEDEAO serait un atout) ;
- Avoir une équipe de management qualifiée (Niveau Maîtrise ou équivalent) avec au mois 10 années d'expérience dans le domaine ;
- Avoir les capacités de rédiger les rapports et tous autres documents de l'étude dans les langues Anglaise et Française ;
- Avoir de l'expérience dans le domaine des télécommunications, de la fixation des prix, de l'interconnexion et des tarifications internationales.

6. Un consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection basée sur la qualité technique et le coût (SBQC) telle que décrite dans le Code de Marchés et Manuel de Passation de Marché de la CEDEAO.

7. Une liste restreinte de six (6) firmes les plus qualifiées sera constituée après évaluation des candidatures. La Commission de la CEDEAO se réserve le droit de ne retenir aucun candidat sur la liste restreinte.

8. Les firmes qui font partie d'un réseau international devront soumettre une seule proposition.

9. La Commission de la CEDEAO invite à présent les firmes de Consultants éligibles à manifester leurs intérêts à fournir les Services. Les consultants intéressés devront fournir les informations démontrant qu'ils ont les qualifications et expériences pertinentes pour fournir les services :

- Liste du personnel d'encadrement et expertise des firmes pour la mission ;
- Le Consultant devra disposer au sein de son équipe des membres ayant des connaissances dans une des trois (3) langues officielles de la CEDEAO ;
- Liste des références similaires : Noms des clients et leurs contacts avec mention de l'année et les coûts de la mission ;
- Adresser au bureau (localisation géographique, contact, BP, Téléphone, Fax, e-mail, Website).

10. Les Consultants intéressés par la mission sont invités à porter leur attention sur l'Article 87 du Code des Marchés de la CEDEAO ("Violation par les Candidats, Soumissionnaires et Attributaires") énonçant les règles en matière de corruption ou de pratiques frauduleuses lors de la mise en concurrence ou de l'exécution du marché. De plus, veuillez consulter les informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêt liés à la présente mission (Cf. Article 17. (h) du Code des Marchés de la CEDEAO.

11. Les consultants peuvent s'associer avec d'autres consultants sous forme de groupement de firmes ou d'un Accord de sous-traitance en vue d'un renforcement de leurs qualifications.

12. Les informations complémentaires relatives à la mission peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures de service suivantes : **Lundi à Vendredi de 9 : 00 heures (GMT+1) à 17 :00 heures (GMT+1).**

Commission de la CEDEAO, Direction de l'Administration Générale, Division de la Passation des Marchés, Plot 101, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, BP. 401 Abuja Nigéria ou par E-mail aux adresse suivante : *procurement@ecowas.int bangoura53@yahoo.fr sbangoura@ecowas.int*

1**3. Les manifestations** d'intérêt doivent être livrées sous pli fermé avec la mention **" RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ETUDE DE FAISABILITE DE LA MISE EN PLACE D'UN ROAMING GRATUIT DANS LES 15 PAYS DE LA CEDEAO - A n'ouvrir qu'en présence du Comité d'appel d'Offres "** à l'adresse ci-dessous au plus tard **Jeudi 23 Juin, 2016 à 11 heures 00 (GMT) :**

Commission de la CEDEAO, Direction de l'Administration Générale, Division de la Passation des Marchés, Plot 101, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, BP. 401 Abuja Nigéria.

Les soumissions électroniques ne seront pas acceptées.

15. Cette Demande de manifestation d'intérêt est également accessible à l'adresse à l'adresse suivante: ***http://www.ecowas.int/doing-business-in-ecowas-procurement/***

Commissaire, Administration Générale &Conférence

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

COMMISSARIAT GENERAL

Direction de la Communication
Et des Services aux Usagers

N° 005 /2016/OTR/CG/DCSU

Communiqué de l'Office Togolais des Recettes

Relatif à la perception de l'Impôt sur le Revenu des Transporteurs Routiers (IRTR)

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) rappelle aux contribuables soumis au paiement d'Impôt sur le Revenu des Transporteurs Routiers (IRTR) communément appelé **trimestre** que la perception de cet impôt au titre du premier trimestre 2016 débutée depuis le 1er avril 2016 se poursuivra jusqu'au 30 avril 2016.

En outre, il est rappelé aux conducteurs qu'ils sont redevables pour leur propre compte de la Taxe Complémentaire sur Salaire (TCS).

Les contrôles débuteront le **02 mai 2016** et s'étendront jusqu'au **30 juin 2016** sur toute l'étendue du territoire national.

Les retardataires s'exposent à la rigueur de la loi.

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes compte sur le civisme de tous.

Fait à Lomé, le 11 AVR 2016

Le Commissaire Général

Henry Kanyesiime GAPERI

41, rue des impôts 02 B.P.: 20823 Lomé - TOGO
Tél.: +228 22 53 14 00
e-mail : otr@otr.tg

FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg